

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 11-12

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



IMPORTATION DE PAQUETS D'ABEILLES

Dans la revue d'octobre 2010, j'ai fait part de mes interrogations concernant les importations de paquets d'abeilles. Ces questions avaient aussi été transmises aux vétérinaires cantonaux des 7 cantons faisant partie de la SAR.

Nous publions aujourd'hui la réponse de l'Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux, Région Ouest, concernant les questions posées dans la RSA d'octobre 2010.

Nous sommes satisfaits des prises de position des vétérinaires cantonaux à ce sujet.

La SAR est bien évidemment disposée à répondre positivement à une invitation à une rencontre avec les vétérinaires cantonaux pour débattre des problèmes liés aux importations d'abeilles, notamment concernant la facturation des contrôles sanitaires. Plus rapidement ce problème sera traité, mieux ce sera pour tout le monde.

*Le président SAR: **François Juillard***



Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux
Vereinigung der Schweizer Kantonstierärztinnen und Kantonstierärzte
Région Ouest

Monsieur
Philippe Treyvaud
Secrétaire de la SAR
Chemin des Crosettes 14
1234 Vessy

Epalinges, 22 octobre 2010

Importation de paquets d'abeilles

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 15 septembre dernier relatif au sujet cité en titre, ainsi qu'aux échanges de courriels entre vétérinaires cantonaux romands, et avons l'avantage de vous transmettre la réponse concertée qui suit:

Problème de la traçabilité

S'agissant de l'importation de paquets d'abeilles, il est clair que le certificat intracommunautaire TRACES, bien qu'il doive être correctement rempli, ne donne pas les garanties sanitaires nécessaires pour notre cheptel apicole suisse. En particulier ces certificats ne disent rien sur la présence ou non d'agents pathogènes pouvant être à l'origine de maladies à déclaration obligatoire, tels que les agents des loques américaine et européenne. En effet, d'une part aucune analyse n'est prévue dans le cadre de ces importations et d'éventuels traitements aux antibiotiques – interdits en Suisse – peuvent masquer les maladies susceptibles de réapparaître peu après l'importation dans nos colonies indigènes.

Nous regrettons la suppression de l'ancien système qui consistait à demander le feu vert cantonal (préavis positif) pour obtenir le permis d'importation de l'QVF. Les inspecteurs étaient ainsi informés et pouvaient prendre les mesures en conséquence.

Ceci implique qu'au niveau cantonal tout trafic d'abeilles soit annoncé préalablement aux inspecteurs des ruchers concernés, de manière à ce que des prélèvements en vue d'une analyse puissent être effectués sans perte de temps inutile.

En date du 27 août 2010 les vétérinaires cantonaux romands ont abordés ce sujet sensible en concluant qu'une amélioration de la surveillance était nécessaire :

- certificat TRACES enregistré dans le système,
- annonce de l'importation à l'inspecteur des ruchers cantonal,
- nécessité du contrôle à l'arrivée avant la redistribution,
- suivi des destinataires.

L'introduction d'une surveillance officielle, déjà pratiquée dans le canton de Fribourg, offrirait une solution (possibilité : enregistrement de l'importateur en tant que centre de rassemblement dans TRACES).

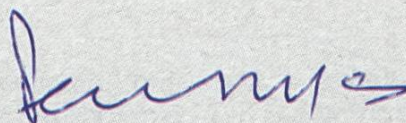
Facturation des contrôles sanitaires

Quant aux contrôles des abeilles importées, nous sommes d'avis que les services vétérinaires romands pourraient se mettre d'accord sur la façon de les facturer aux apiculteurs concernés. Dans ce sens il nous paraîtrait judicieux de planifier une rencontre entre les vétérinaires cantonaux et la SAR pour en débattre, par exemple lors d'une de nos séances régionales.

Rappel aux apiculteurs

Au début de la saison prochaine, nous nous proposons d'écrire un courrier aux apiculteurs romands en leur rappelant que toute importation est assimilée à un trafic d'abeilles et que, par conséquent, cette importation doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat TRACES enregistré dans le système et annoncée à l'inspecteur cantonal des ruchers. Ce procédé permettra de répertorier ces importations sur notre territoire et d'effectuer sans délai les contrôles, prélèvements et analyses nécessaires, à savoir d'instaurer une surveillance officielle.

Nous espérons avoir répondu à vos préoccupations et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jacques-Henri Penseyres, président des VC romands